

FICHE TECHNIQUE OMNIQUAT

Généralités :

OMNIQUAT (Paraquat) est un herbicide non sélectif de contact de la famille des bipyridylium, pour la suppression de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges en vergers d'arbres fruitiers et d'agrumes, dans la vigne, avant la mise en place d'une culture et sur jachère. L'action sur les mauvaises herbes est rapide. Les parties ligneuses sont insensibles. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel dans celui-ci. Il contient un émétique et un répulsif.

Composition :

OMNIQUAT est un concentré soluble contenant 180 g de paraquat/litre.

Mode d'action

OMNIQUAT possède une action de choc; en effet, cet herbicide non sélectif qui agit par contact induit un dessèchement rapide de la partie verte des adventices (pas d'action sur troncs ou tiges lignifiées). Absorption par stomates et au travers de la cuticule. La présence de forte luminosité augmente la rapidité d'action. Pénétration en moins 10 minutes - symptômes en 24 à 48 heures - mort de la plante en 1 à 4 semaines: le cation provenant du sel paraquat sert de catalyseur au niveau de la chlorophylle pour fabriquer de l'eau oxygénée toxique pour la plante

Homologation :

OMNIQUAT est homologué au Maroc sous le numéro : B02-8-004.

Usages homologués :

Cultures	Mauvaises herbes	Dose	DAR
Vigne	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Vigne	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Luzerne	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Luzerne	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Prélevée des cultures	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Prélevée des cultures	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Agrumes	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Agrumes	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans

Pommier	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Pommier	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Poirier	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Poirier	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Prunier	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Prunier	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Abricotier	Adventices Dicotylédones	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Abricotier	Adventices Graminées (Annuelles)	2,2 à 4,5 lt/ha	sans
Jachère	Adventices Dicotylédones	3,3 à 4,5 lt/ha	sans
Jachère	Adventices Graminées (Annuelles)	3,3 à 4,5 lt/ha	sans

Instructions pour l'utilisation :

L'application d'**OMNIQUAT** doit être effectuée avec un pulvérisateur approprié et soigneusement calibré.

Préparation de la bouillie:

Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau. Verser directement la quantité nécessaire d'**OMNIQUAT** ou diluer au préalable cette quantité dans quelques litres d'eau. Compléter le remplissage en maintenant l'agitation. La bouillie doit être pulvérisée aussitôt après sa préparation.

Méthode d'application:

OMNIQUAT s'applique en post-levée des adventices avec un volume de bouillie d'un minimum de 400 litres par hectare.

L'efficacité d'**OMNIQUAT** varie selon les espèces de mauvaises herbes; ainsi, des traitements répétés peuvent être nécessaires contre certaines mauvaises herbes vivaces. En général, une seule application suffit pour détruire les mauvaises herbes annuelles, à condition de couvrir entièrement le feuillage avec la bouillie de pulvérisation.

OMNIQUAT agit rapidement; normalement, une pluie peu après l'application ne réduit pas l'efficacité du traitement. EN GÉNÉRAL, LES APPLICATIONS PAR TEMPS COUVERT, PAR TEMPS PEU ENSOLEILLÉ OU JUSTE AVANT OU PENDANT DES PÉRIODES À FAIBLE LUMINOSITÉ AUGMENTENT L'EFFICACITÉ ULTÉRIEURE DU TRAITEMENT.

ATTENTION : Éviter l'application ou la dérive du produit sur les cultures, plantes ornementales, pelouses, pâturages et autres plantes que l'on souhaite conserver. Utiliser de l'eau claire (propre) pour pulvériser **OMNIQUAT**, car l'eau boueuse diminue son efficacité. **NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN ATOMISEUR.** Après la pulvérisation, laver à fond le pulvérisateur comme suit : utiliser un agent mouillant, pulvériser les rinçures, puis rincer à fond à l'eau claire. Si possible, remplir l'équipement d'eau claire et laisser reposer jusqu'au lendemain. Pulvériser le contenu avant d'entreposer l'équipement ou de l'utiliser pour d'autres produits.

Dose d'emploi:

En cas de croissance vigoureuse et dense des mauvaises herbes, utiliser la dose et le volume d'eau les plus élevés.

Prévention ou gestion de la résistance :

Les phénomènes de résistance ne sont pas limités aux insectes, acariens ou maladies. Il se peut que des adventices développent ce phénomène à l'encontre de certaines familles chimiques d'herbicides. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au paraquat et à d'autres herbicides du groupe HRAC 22. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans une même parcelle. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance :

- Dans la mesure du possible, alterner **OMNIQUAT** ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres parcelles des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Compatibilité :

OMNIQUAT est compatible avec différents herbicides, fongicides, insecticides. Il est recommandé d'effectuer un test de compatibilité pour tout nouveau mélange.

Lors de l'utilisation d'un mélange extemporané, sauf avis contraire, l'ordre pour ajouter les produits dans la cuve est le suivant:

Granulés Dispersables (WG), Poudres Mouillables (WP), Suspension Concentrées (SC), Concentrés Emulsionnables (EC), Concentrés Solubles (SL).

Ajouter le produit à une cuve remplie à moitié, laisser le produit se disperser complètement et ajouter ensuite le produit suivant. Il est recommandé de pulvériser les mélanges juste après leur préparation. Éviter les mélanges avec les engrais foliaires.

Délai de ré-entrée :

Il est nécessaire d'attendre une durée de 48 h avant de rentrer dans une parcelle traitée avec **OMNIQUAT**.

Précautions d'emploi :

- Vérifier avant traitement le bon état de marche de l'appareil
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application
- Il est recommandé de porter des vêtements et du matériel de protection
- Respecter la dose d'application
- Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation, ne pas traiter contre le vent
- Eviter tout contact avec les yeux et la peau
- Après utilisation, ranger les produits dans un local fermé à clé
- Détruire les emballages vides et les enfouir, surtout ne pas les jeter dans les étangs et rivières
- Changer de vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après traitement

Profil toxicologique et écotoxicologique, devenir dans l'environnement :**Toxicité**

Toxicité aiguë - Orale DL50 (rat) = 1000 mg/Kg

Toxicité aiguë - Cutanée DL50 (rat) > 2 000 mg/Kg

Toxicité aiguë - Inhalation CL50 (rat) = 5.2 µg/L (4 heures)

Irritation de la peau (lapin) : Corrosif

Irritation de l'œil (lapin) : Sévèrement irritant

Sensibilisation (cobaye) : Faiblement sensibilisant

Ecotoxicité

OMNIQUAT est toxique à très toxique pour les organismes aquatiques, légèrement toxique pour les oiseaux et toxique pour les abeilles.

Devenir dans l'environnement

OMNIQUAT est rapidement et fortement adsorbé aux particules du sol et aux sédiments ayant pour conséquence une complète désactivation. Quand il n'est plus lié, il est dégradé rapidement par les micro-organismes du sol ($DT_{50} < 1$ semaine). Le risque potentiel de lessivage dans les nappes phréatiques est négligeable.

Premiers soins :

Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler un médecin ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié.

En cas d'ingestion : obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux. **UNE INTERVENTION RAPIDE EST ESSENTIELLE.** Donner un agent absorbant tel que du charbon actif, de la bentonite ou de la terre à foulon si ces produits sont disponibles. Communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Antidote : Administrer du charbon actif (100 g pour les adultes ou 2 g/kg poids corporel pour les enfants) ou, encore, de la terre à foulon (solution à 15 %; un litre pour les adultes, 15 mL/kg de poids corporel pour les enfants). NOTE : il n'y a pas d'effet clinique bénéfique si l'on effectue un lavage gastrique sans administrer d'agent absorbant. Ne pas administrer d'oxygène. Si la matière concentrée entre en contact avec les yeux, consulter un ophtalmologiste après avoir administré un traitement initial. Comme il est possible qu'une ulcération tardive de la cornée survienne, les personnes présentant des lésions aux yeux dues au paraquat doivent être examinées par un ophtalmologiste le jour suivant la première visite médicale. Administrer un traitement approprié pour les brûlures chimiques. Il est possible que le traitement doit être administré pendant plusieurs mois. Une peau intacte représente une barrière efficace contre le paraquat. Toutefois, un contact avec une peau irritée ou une coupure ou, encore, un contact répété avec une peau intacte peut provoquer un empoisonnement.

Stockage

Stocker uniquement dans les emballages d'origine, bien fermés et dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour le bétail et hors de portée des enfants. Ne pas conserver à une température supérieure à 38°C pendant une période trop prolongée.

Elimination des emballages

Ne jamais ré-utiliser des emballages vides. En disposer dans une décharge approuvée pour les pesticides ou dans un incinérateur chimique conforme aux normes nationales et internationales. Si de telles installations ne sont pas disponibles, les enterrer loin des habitations et des cours d'eau après les avoir rincés trois fois et perforés afin de les rendre inutilisables.

Tous les pesticides peuvent être dangereux pour l'homme et l'environnement s'ils sont mal utilisés.

Il est recommandé de toujours lire l'étiquette du produit de façon approfondie et de suivre correctement les instructions.

Fabriqué par :

AAKO B.V.

Arnhemseweg 87

P.O. Box 205

3830 AE Leusden

Hollande

Tél. : 31 (0) 33 494 84 94

Fax: + 31 (0) 33 494 80 44

e-mail: info@aako.nl

Distribué au Maroc par :

SAOAS

Zone Industrielle TASSILA III
Agadir
Tél. : 028331010